

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-12-3

Séance du lundi 20 juin 2022

SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre

SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

FUCHS Bruno
MEYER Philippe
MULLER Lucien
PFEIFFER Pascale
TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ISSELE Christelle
JEANPERT Chantal
LEHMANN Marie-Paule
LORENTZ Michel
MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence
REYMANN Anne
SCHILDKNECHT Jean-Luc
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence en matière de culture,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-6-1 du 28 mars 2022 relative au rapport budgétaire 2022 : politique de la Culture et du Patrimoine,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CP/2019/293 du 8 juillet 2019 relative au dispositif d'aide pour l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, numérique et technique des structures culturelles applicable sur le territoire bas-rhinois,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace et de l'équité territoriale du 30 mai 2022,
- VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du soutien aux dépenses en investissement des acteurs culturels, une subvention d'investissement de 14 840 € à la Commune de Kintzheim pour la modernisation de l'Espace scénique de la salle des fêtes, une subvention d'investissement de 7 473 € à l'association « Le Kafteur » pour l'acquisition d'une console lumière, d'écrans tactiles, d'un système de sonorisation et d'une porteuse motorisée et une subvention d'investissement de 637 € à l'association « La Vieille Guimbarde » pour l'acquisition de matériel de sonorisation, et autorise leur versement selon les modalités mentionnées ci-après ;

- Précise que les crédits seront prélevés sur les opérations et les imputations mentionnées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport. Ces subventions seront versées en une seule fois, sur présentation des justificatifs de dépenses certifiés exacts.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité